16e ANNÉE. — N° 68. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. SAMEDI, 24 JUIN 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. / Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir. **Train de foire.** — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 24 Juin.

La nouvelle du jour, ou plutôt la probabilité du jour, c'est que la Chambre des députés se séparera très prochainement, et ne reprendra ses séances qu'au mois de novembre pour voter le budget. Nous applaudirions à une telle résolution qui donnerait le temps aux esprits de se calmer, et qui, peut-être, détruirait dans leur germe le conflit qui menace d'éclater entre la Chambre des députés et le Sénat. Le temps est un grand maître, dit un vieux proverbe de la sagesse humaine. Espérons qu'il serait profitable aux esprits trop ardents qui se laissent entraîner dans une lutte malheureuse contre la Constitution.

Sept commissaires, sur neuf nommés par le Sénat, mercredi dernier, sont contraires aux modifications récemment apportées à la loi sur l'enseignement supérieur, par la Chambre des députés. Ils ont déclaré qu'ils repousseraient le projet Waddington.

Ce résultat n'est pas aussi favorable qu'on le croirait à première vue. La répartition des sénateurs entre les bureaux ayant lieu par tirage au sort, il est arrivé que les membres de la gauche se trouvaient en très grand nombre dans deux bureaux.

Personne ne sera surpris d'apprendre que plusieurs sénateurs, notoirement convaincus de bonapartisme, ont voté contre le jury mixte, c'est-à-dire pour le privilége de l'Université dans les examens. Parmi eux figure M. Bourbeau, ancien ministre de Napoléon III.

Un journal, qui est tout-à-fait au courant des moindres détails parlementaires, publie les calculs et les appréciations qui suivent :

Il y a eu 127 suffrages favorables au projet Waddington et 134 voix opposées à cette loi (en tenant compte des neuf sénateurs de la droite, qui, dans le sixième bureau, n'ont pas cru devoir voter en présence de la majorité écrasante acquise au candidat des gauches).

Les absents étaient au nombre de 34, dont 21 membres de la gauche, 13 sénateurs de la droite. Il faut ajouter une abstention (celle de M. Laboulaye) et un bulletin blanc.

Le nombre des sénateurs que l'on considère dès aujourd'hui comme étant absolument favorables au projet de M. le ministre de l'instruction publique est de 148.

Les opposants au projet sont au nombre de 146.

Au total, on connaît les opinions de 294 sénateurs.

Il reste maintenant la voix de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, un bulletin blanc, plus le vote de M. Laboulaye.

Ceci donne un total de 297 sénateurs qui, avec les trois décédés : MM. Esquiros, Maurice et Bernard-Dutreil, représentent les 300 sénateurs.

La plus grande partie de la séance de mardi, à la Chambre des députés, a été remplie par la lecture de deux rapports faits au nom de la commission chargée de l'enquête sur l'élection de Pontivy, l'un par M. Turquet et l'autre par M. Guichard. Pourquoi deux rapports au lieu d'un? fait observer le *Journal des Débats*. Il lui était difficile de le deviner avant de les avoir lus l'un et l'autre, et il déclare qu'il lui est maintenant plus difficile encore de le comprendre. Peut-être la commission a-t-elle voulu inaugurer dans le parlementarisme le système de la division du travail : M. Turquet a été chargé d'étudier les détails de l'élection de Pontivy et de faire ressortir les fraudes, les manœuvres, les actes de pression administrative ou morale auxquels cette élection a donné lieu; et M. Guichard s'est chargé de faire une longue exposition des lois et de la jurisprudence auxquelles il a été porté atteinte. L'essai n'a pas été heureux, et nous serions fâchés de voir s'établir la mode des doubles rapports. M. Guichard croit-il vraiment que ses collègues ignorent l'existence de la législation dont il a eu la patience de copier les textes? Croit-il que les Dictionnaires de politique et d'administration soient chose rare, et que tout le monde ne sache pas où l'on trouve les répertoires de jurisprudence? Quelques notes, renvois ou appendices ajoutés au rapport de M. Turquet auraient remplacé sans désavantage l'interminable commentaire de M. Guichard, et le rapport y aurait même gagné un peu de cette gravité qui, accaparée par son frère jumeau, est presque devenue de la pesanteur.

La commission avait été chargée de faire une enquête sur l'élection de Pontivy, mais pas du tout de faire une étude statistique et financière sur l'état du clergé en France et sur les lois qui le régissent.

Le *Journal des Débats* se montre assez sévère et surtout très railleur à l'égard de M. Turquet :

« Ce qui n'est pas possible, dit cette feuille, c'est qu'après le 5 mars les prêtres aient « demandé à confesse pour qui l'on avait voté, et refusé l'absolution à des femmes dont les maris avaient mal voté. » Des témoins l'ont déposé, dit le rapporteur. Il ne fallait pas les croire. La commission n'était pas tenue d'être aussi naïvement crédule et de rapporter avec un air ingénu de pareilles fables. « Ces témoins-là n'allaient pas à confesse, j'en suis certain! » s'est écrié M. de La Rochefoucauld-Bisaccia, qui n'a pas toujours l'interruption aussi sensée. Comment la commission a-t-elle vérifié l'exactitude d'un tel renseignement? A-t-elle interrogé les maris, les enfants, les domestiques, ou les femmes elles-mêmes? A-t-elle pénétré dans les familles à la manière de l'Inquisition? Et pourquoi? pour surprendre un secret ridicule et nous le raconter avec conviction? Et ce curé qui refuse la première communion aux enfants dont le père n'a pas voté pour M. de Mun! Et cet autre qui s'engage à ne pas secourir les mourants qui auraient été de mauvais électeurs! Tous ces propos courent sans doute dans le pays et frappent les imaginations de certains esprits forts, mais ce n'était pas à une commission parlementaire qu'il appartenait de les prendre au sérieux. »

La *Gazette de France* exécute en ces termes la lourde phraséologie de M. Guichard :

Toute l'argumentation du rapport, de M. Guichard, comme l'avaient fait pressentir les discussions de la commission, roule sur la déclaration de 1682; il suffit de parcourir l'œuvre de M. Guichard pour se convaincre que ni les commissaires ni le rapporteur n'en ont compris le premier mot.

Y a-t-il rien de plus ridicule, en effet, que d'entendre des républicains revendiquer comme leurs, les actes du gouvernement de Louis XIV? Que les prélats de 1682, que le pouvoir qui les a inspirés, que les parlementaires qui les ont soutenus aient excédé leurs droits, empiété sur ceux de l'Eglise, et commis du même coup une erreur et une usurpation; c'est ce que l'on ne peut raisonnablement contester. Mais ce qui invalide par avance toutes les prétentions des gallicans révolutionnaires, c'est que la société au dix-septième siècle était profondément catholique ; on vivait alors sous le régime de l'union la plus intime, la plus étroite entre l'Eglise et l'Etat.

L'affaire de 1682 a été une querelle intérieure entre deux pouvoirs qui entendaient rester toujours unis. Le pouvoir civil n'avait nullement alors la prétention de se proclamer supérieur aux doctrines de l'Eglise. Pour parler le langage du temps, le roi se glorifiait d'être le fils aîné de l'Eglise; la royauté se regardait comme ayant la mission de faire exécuter les décisions de l'Église. Les canons de l'Eglise avaient force de loi en France; le roi, au jour de son sacre, comme M. Guichard l'a rappelé si maladroitement pour sa thèse, jurait d'exterminer les hérétiques, le repos du dimanche était obligatoire, les blasphémateurs étaient frappés de peines temporelles.

Quand donc M. Guichard vient, au nom de ses collègues, affirmer qu'il faut chercher dans les doctrines de 1682 une garantie contre le *Syllabus*, il tombe gravement dans l'absurde.

La Révolution, en brisant l'ancien régime, en établissant, pour un temps, l'union de l'Eglise et de l'Etat sur d'autres bases, a créé une situation nouvelle, dans laquelle la déclaration de 1682, serait-elle aussi fondée qu'elle l'est peu, ne saurait en tout cas trouver aucune place. La preuve s'en trouve notamment dans les essais qui ont été tentés infructueusement, depuis 1802, pour les remettre en vigueur.

La Chambre des députés fait là une déplorable campagne. Elle invalidera M. de Mun, et M. de Mun, sera réélu à une majorité écrasante.

CORRESPONDANCE

Versailles, 22 juin.

Un personnage politique disait hier soir à propos des pointages, où chaque parti conclut naturellement en sa faveur : C'est un peu prématuré. Il est évident en effet, que la majorité de la commission, maîtresse du terrain, ne se hâtera pas de présenter son travail au risque de voir annuler son triomphe d'hier par un vote du Sénat, en sorte que si, comme tout permet de le croire, la prorogation des Chambres doit avoir lieu vers le 10 juillet. On peut s'attendre à voir la solution de la question ajournée au mois de novembre. L'ajournement a d'ailleurs pour les adversaires du projet l'immense avantage d'obliger le gouvernement à mettre au moins provisoirement a exécution la loi votée par l'Assemblée nationale puisque, sauf une loi nouvelle, l'organisation des jurys mixtes doit être un fait accompli pour la fin de l'année scolaire. On a déjà parlé à gauche d'une proposition tendant à sursoir à l'exécution de la loi, mais on a dû bien vite voir que cette proposition se heurterait aux mêmes difficultés que le projet Waddington, et je suppose qu'on y a renoncé. Il n'y a, du reste, rien d'impossible à ce que le projet Waddington soit finalement voté puisque, comme je vous l'ai déjà dit, un certain nombre de sénateurs bonapartistes sont décidés à se séparer en cette occasion, de leurs autres collègues de la droite, mais ce ne sera pas, selon toute probabilité avant la session d'hiver.

Le 3e bureau a conclu à l'invalidation de M. Peyrusse (Gers).

La discussion de l'élection de M. de Mun (Pontivy) viendra dans une huitaine de jours. La commission a livré à l'impression un volume de 500 pages comprenant le rapport Turquet avec les pièces justificatives.

On dément que l'évêque d'Orléans eût donné sa démission de membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Une proclamation du président des Etats-Unis invite les habitants des différents Etats à se rendre dans les divers comtés et villes de l'Union, le 4 juillet prochain, jour anniversaire de l'indépendance, pour y entendre un exposé historique des faits qui se sont accomplis depuis la fondation du comté ou de la ville. C'est en vertu d'une résolution du congrès que le général Grant adresse cette recommandation au peuple dont il est le président ; l'objet des Chambres en prescrivant cette revue historique de tous les groupes territoriaux, administratifs, politiques, qui forment l'Union, a été d'attester les progrès faits par les institutions américaines dans le premier centenaire de leur indépendance.

Il y aura, en effet, cent ans dans quelques jours que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord rompirent définitivement avec la métropole, et qu'elles résolurent, tout en conservant à peu près au complet l'organisme représentatif qu'elles tenaient de leur pays d'origine, de ne pas admettre le principe de l'hérédité dans leur gouvernement. Pour la première fois depuis la chute de la république romaine, une vaste contrée allait se passer de la concentration et de la perpétuité du pouvoir monarchique. C'était une expérience que les colons de l'Amérique faisaient pour le monde civilisé.

Aujourd'hui, les descendants des fondateurs de la république se tournant vers le passé de leur pays, veulent constater par une enquête historique, n'ont pas si l'expérience a réussi, car ils tiennent qu'elle a incontestablement réussi, mais quels progrès ont été réalisés pendant ces cent années de gouvernement électif; les progrès, selon eux, sont évidents ; ils n'ont pas à les démontrer, puisque personne ne les nie; ils prétendent seulement se donner la légitime satisfaction de les mesurer avec exactitude.

On a nié quelquefois que la population coloniale des Etats de l'Amérique du Nord, depuis la proclamation de l'indépendance, eût gagné, excepté en nombre, qu'elle fût devenue plus morale et plus forte, plus capable de se gouverner. C'est une question sur laquelle on peut discuter ; ce qu'on ne saurait contester, c'est l'immense développement qu'a pris cette République dont la naissance date de 1776, et qui reçut douze ans plus tard une Constitution encore en vigueur aujourd'hui.

Français.

Les feuilles radicales publient un appel adressé par quarante-neuf conseillers municipaux de Paris, en vue de préparer la célébration du centenaire de Voltaire et de Rousseau.

Il est inutile de dire que ce n'est pas à la France seule que s'adressent les représentants de la ville de Paris; ils font appel à l'initiative « internationale, » et, de peur de n'être pas bien compris, ils ajoutent qu'ils font appel « *en tous pays* à tous ceux qui voudront les aider à donner plus d'éclat et de grandeur à cette fête de l'humanité. » On voit que nos conseillers municipaux n'ont pas plus de

répugnance que les étudiants de la salle Ragache à tendre la main à la Prusse « par-dessus les ruines fumantes de Strasbourg. » Il est vrai qu'en cette circonstance nos conseillers ont une excuse qui manquait aux étudiants. Les rapports de Voltaire avec Frédéric II et, spécialement, la lettre écrite au monarque allemand par le philosophe français à l'occasion de la bataille de Rosbach, assurent cette fois le succès à la démarche de nos patriotes.

S'ils veulent fêter Voltaire, malgré ses bons rapports avec les roi de l'Europe, c'est, nous disent-ils, que toute sa vie n'eut qu'un but, « *l'émancipation de l'esprit humain de tous les dogmes, de tous les préjugés, de toutes les traditions* »; c'est à-dire qu'ils tiennent à honorer en lui, non pas seulement l'adversaire du catholicisme, mais l'ennemi de toute croyance religieuse. Ils font de lui quelque chose comme le saint de l'impiété ou comme le Dieu de l'athéisme, et c'est à ce saint qu'ils brûlent des cierges : c'est ce Dieu qu'ils adorent. Quant à Rousseau, ils n'hésitent pas à le critiquer vertement comme « apôtre du sentiment contre la science rationnelle, conservateur des idées mystiques, apôtre des religions d'Etat, ancêtre des rêveurs stériles et personnels à la Werther et à la René, négateur du progrès humain », etc.

Alors pourquoi lui élever des statues et convier tout l'univers, y compris M. de Bismarck, à célébrer sa mémoire ? C'est, nous répondent les 49 conseillers municipaux, parce qu'il fut « un des plus puissants excitateurs dans le colossal effort de la Révolution française, » qui lui dut « sa *flamme sombre*, sa *résolution implacable*... son *exaltation continue* ». C'est surtout parce qu'il « ressentit et exprima d'une façon brûlante le mal social, la misère des foules », parce que « C'EST UN DES PRÉCURSEURS DU SOCIALISME MODERNE » c'est, nous dit-on, « POUR CE DOUBLE SERVICE *qu'il lui sera beaucoup pardonné* ».

On pardonne à Voltaire sa richesse et ses rapports avec les grands du monde en faveur de son impiété, qu'on souligne à dessein en mettant dans l'ombre ses idées sur l'utilité pratique de la croyance en Dieu ; on pardonne à Rousseau ses doctrines spiritualistes et son déisme, parce qu'on voit en lui un révolutionnaire sombre et fanatique, parce qu'on honore en sa personne le père des jacobins de 1793, l'aïeul des socialistes de 1848 et de l'internationale de nos jours.

Et ce manifeste n'est pas celui de la minorité du conseil municipal, mais de la majorité : 49 membres sur 80.

INFORMATIONS

Le bruit court que M. Pelletan, sénateur des Bouches-du-Rhône, donnerait sa démission pour faire procéder, dans un bref délai, à la réélection au siége de M. Esquiros, décédé.

Les lois constitutionnelles relatives au Sénat, disent, en effet, que, si la représentation sénatoriale d'un département descendait à la moitié pour une cause ou pour une autre, il y aurait lieu de procéder à de nouvelles élections dans la quinzaine.

Le département des Bouches-du-Rhône devant être représenté par trois sénateurs, la mort de M. Esquiros et la démission de M. Pelletan mettraient ce département dans les conditions voulues. On assure, en outre, que plusieurs autres colléges sénatoriaux suivraient cet exemple.

(*Liberté.*)

Le duc d'Aumale visite en ce moment les travaux de fortifications de la région qui dépend de son commandement et spécialement ceux qui sont en cours d'exécution sur la frontière suisse, et dont il a eu l'initiative.

ORIENT.

L'amnistie et la suspension d'hostilités accordées par le sultan ont été officiellement proclamées de Raguse par le commissaire turc envoyé dans l'Herzégovine. En même temps, et suivant ce qui avait par avance été annoncé diplomatiquement Vassa-Effendi, par une proclamation spéciale, a averti les insurgés que Mourad V se tenait pour lié par les promesses du sultan son prédécesseur. Ces nouvelles, communiquées dans une dépêche adressée de Vienne au *Times*, indiquent un commencement d'exécution des résolutions prises par la Porte. La question est de savoir comment les insurgés accueilleront ces avances. S'il faut en croire la dépêche de Vienne, l'armistice, sans avoir été accepté officiellement, serait déjà mis en pratique ; les insurgés laisseraient les Turcs opérer tranquillement le ravitaillement de leurs forts. Une depêche mentionne cependant un combat livré aux Turcs par un chef serbe; mais il est possible qu'au sud, dans l'Herzégovine, on soit plus tranquille. Il faut attendre le résultat d'une conférence que le général Rodich doit avoir avec les insurgés, et où il les engagerait à entrer en négociations directes avec les Turcs.

Le correspondant du *Standard* annonce de Constantinople, que les événements récents ont inquiété le Sultan et que la cérémonie qui doit avoir lieu à la grande mosquée et ou Mourad doit ceindre le sabre d'Othman sera probablement retardée. Le correspondant du *Standard* appréhende de nouveaux troubles, les événements se suivant avec une trop grande rapidité pour que la tranquillité soit définitivement rétablie.

Des lettres de Jérusalem, datées du 2 juin, annoncent qu'une grande animation règne parmi les chrétiens.

BELGIQUE.

Les chefs du parti libéral belge, comprenant sans doute le tort que pouvaient faire à leur cause les désordres de la rue, ont résolu de recourir à un moyen d'agitation plus légal. Ils proposent que des réunions publiques soient convoquées, sur tous les points du pays, en vue d'adresser des pétitions au roi. Ces pétitions demanderaient une session extraordinaire des Chambres pour la vérification des pouvoirs des nouveaux élus, puis une révision de la loi électorale.

Evidemment, les libéraux belges font encore fausse route. Le roi peut assurément user de son droit de convoquer les Chambres ; mais la vérification des pouvoirs est l'attribution exclusive du Parlement ; et quant à une révision de la loi électorale, elle ne saurait s'accomplir qu'autant que le parti qui la désire arriverait à obtenir la majorité sur cette question Un roi constitutionnel, comme le roi Léopold, n'aurait qu'à ratifier la loi qui établirait cette réforme; il sortirait de son rôle s'il cherchait, en dehors de son ministère, à l'imposer lui-même.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Je vous avais annoncé, mes chers lecteurs, que Mgr l'évêque d'Orléans venait de faire paraître une brochure intitulée : « *Où allons-nous ?* »

Où allons-nous ? Telle est la pensée qui poursuit l'illustre évêque, depuis bien longtemps.

C'est le fond de toutes les œuvres de Mgr Dupanloup, polémiste.

Où allons-nous ? Telle était la question qu'il se posait, lorsqu'il dénonçait la «*Convention du 15 septembre.* »

Où allons-nous ? Telles étaient ses réflexions, quand il écrivait «*L'athéisme et le péril social.* »

Où allons-nous ? Telle était la pensée qui le dominait, quand il publiait « *La femme chrétienne et française* »

Où allons-nous ? Voilà la dernière interrogation de celui qu'on appelle le grand évêque.

Personne n'a été mêlé aux grandes discussions de nos temps, comme Mgr Dupanloup ;

Personne n'a été appelé à approfondir les questions contemporaines, comme Mgr Dupanloup ;

Personne n'a étudié les plaies de notre époque, comme Mgr Dupanloup.

Or, quand un homme comme lui, jette de loin en loin, de ces cris d'alarmes qui, en général, sont de réelles prophéties, sur les malheurs que nous préparons et qui nous attendent ; quand un homme comme lui se demande où nous allons, il y a là un péril, je pourrais dire un abîme que nous pouvons éviter sans doute, mais qui nous attend infailliblement, si nous ne l'évitons pas.

« La légèreté française est célèbre, hélas ! à bon droit, dit l'évêque d'Orléans; « car y a t-il un pays sur la terre où l'on « oublie si vite et où l'on apprend si « peu ? Nous avons beau passer par les « plus terribles expériences : rien n'y « fait ; les plus dures leçons tombent sur « nous sans laisser de traces ; et les ruines faites par d'épouvantables catastrophes sont encore là, sous nos yeux, que « déjà nous regardons ailleurs, nous courons étourdiment à d'autres aventures. « En vérité, c'est bien de nous qu'on peut « dire : « *Ils ont des yeux pour ne pas « voir, et des oreilles pour ne pas entendre.* »

Et là-dessus, il va droit au danger : danger religieux, danger politique et danger social.

Danger religieux ! Mgr Dupanloup cite tout ce qui s'écrit aujourd'hui contre la religion.

Danger politique ! Il rappelle tout ce que publient nos révolutionnaires, et qui se répand à vil prix jusques dans nos plus humbles hameaux.

Danger social ! Il nous donne à méditer, le texte sous les yeux, tout ce que produit l'immoralité contemporaine.

Il ne s'agit pas d'analyser, il faut lire cette œuvre qui peut inspirer de salutaires réflexions aux courageux eux-mêmes.

Où allons nous ? Nous allons à l'athéisme ; nous allons à la négation de tout principe ; nous allons à l'immoralité ; nous allons à l'abîme. Et comme le dit Mgr l'évêque d'Orléans « *Nous avons des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre.* »

Et quand il nous sera donné de voir et d'entendre, il sera trop tard, peut-être.

Henri NADAL.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Monument

A élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Suite des souscriptions (8e liste)

Souscriptions des anciens officiers de la garde nationale, recueillies par les soins de M. Thierry, ancien adjudant, 196 fr. — Administration des tabacs, 160 fr. — Le conseil municipal de Cassagnes, 100 fr. ; id. de Pradines, 50 fr.; id. de Vayrac, 50 fr.; id. de Vaylats, 45 fr. 30, ; id. de Montcabrier, 30 fr.; id. de Bouziès, 2 fr.; M. Calvet, libraire à Cahors, 2 fr. — Total de la 8e liste, 698 fr. 40.

THÉATRE DE CAHORS.

La représentation de jeudi a été superbe. M. Gilbert s'est montré excellent comédien dans le rôle si difficile de *Rigoletto*, et l'enthousiasme du public, hélas ! bien clair-semé, lui a prouvé que son talent était justement apprécié.

Il est regrettable qu'avec de tels élément, le théâtre soit toujours déserté pour des distractions bien moins dignes du goût et de l'intelligence de notre population. Il est certain que l'on ferme ainsi la porte à tout ce qui porte le nom d'artiste, et que Cahors ne sera bientôt plus que la terre promise des saltimbanques et des clowns.

Demain Dimanche,

Pour la 4e Représentation de M. Gilbert, baryton, des théâtres de Rouen, Nîmes, etc.

La *Reine de Chypre*, grand opéra en 5 actes, musique d'Halévy.

Le cadavre du sieur Figeac, vient d'être retiré des eaux du Lot, à Issendolus. On se rappelle que ce malheureux s'était noyé accidentellement à l'écluse de Meymes. Une somme de 29 fr. 20 c. et des papiers trouvés dans ses vêtements, ont servi à constater son identité. La famille Figeac, a fait procéder à son inhumation.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 12 au 17 juin.

Mathémathiques élémentaires.

Géographie. — 1 Vieussens ; 2 Moles.

Mathématiques préparatoires.

Géographie. — 1 Poujade ; 2 Souques.

Philosophie.

Hist. naturelle. — 1 Ausset ; 2 Mazeillé.

Rhétorique.

Géométrie. — 1 Caudesaigues ; 2 Labro.

Seconde.

Mathématiques. — 1 Albert ; 2 Castagné.
Géographie. — 1 Bort ; 2 Castagné.

Troisième.

Thème grec. — 1 Valat ; 2 Bertrandy.

Quatrième

Arithmétique. — 1 Andurand ; 2 Barbier.

Cinquième.

Géographie. — 1 Sentenac ; 2 Laur.

Sixième.

id. 1 Barriéty ; 2 Grenat.
Ecriture. — 1 Grégoire ; 2 Tinel.

Septième.

Thème latin. — 1 Bénech ; 2 Billières.
Ecriture. — 1 Mercié ; 2 Lagaspie.

Huitième.

Orthographe. — 1 Arbouys ; 2 Bénech.
Ecriture. — 1 Bénech ; 2 Delpérier.

Enseignement special. — Deuxième année.

Physique. — 1 Bouloumié ; 2 Galtié.
Ecriture. — 1 Bouloumié ; 2 Galtié.

Première année.

Géographie. — 1 Dajan ; 2 Lafargue.
Ecriture. — 1 Mourèze ; 2 Corn.

Année préparatoire.

Narration. — 1 Mention ; 2 Pergot.
Ecriture. — 1 Vérine ; 2 Ferrari.

Classe primaire. — Première division.

Récitation. — 1 Chanut ; 2 Fournié.

Deuxième division.

id. 1 Gaston ; 2 Delpech.

Troisième division.

id. 1 Bénech ; 2 Fournié.

Quatrième division.

id. 1 Martin ; 2 Baudel.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne :*

Les populations de nos contrées continuent à se plaindre avec raison des procédés employés par la Compagnie générale des allumettes chimiques. Voici un fait dont nous pouvons garantir l'exactitude et que l'opinion publique jugera sévèrement :

Au commencement de ce mois, deux agents de la Compagnie pénétraient, à Viannes, chez un brave homme, le sieur Barthe, sous prétexte de lui demander du feu pour allumer un cigare. Barthe, ne soupçonnant aucun piège, s'empressa de mettre à la disposition des visiteurs les quelques allumettes qu'il possédait. Ces allumettes étaient de contrebande ; elles avaient été achetées, de la meilleure foi du monde, par Barthe quelques jours auparavant, à un de ces colporteurs qui parcourent les campagnes.

Immédiatement les deux agents dressèrent procès-verbal, en dépit des protestations de Barthe, et lui dirent qu'il encourait la responsabilité d'une forte amende et qu'ils l'engageaient à venir à Agen pour *transiger*.

Barthe fut bien obligé d'en passer par là, et nous avons sous les yeux la pièce authentique, datée du 10 juin, qui constate qu'il a dû verser, entre les mains de M. Jaubert, sous-concessionnaire de la Compagnie à Agen, la somme de *cinquante francs*, à titre de transaction, *pour quelques allumettes de fraude* saisies chez lui.

Le fait que nous venons de rapporter n'est pas isolé ; beaucoup de personnes ont été victimes de semblables agissements qui semblent être le résultat d'un système contre lequel nous croyons devoir protester énergiquement.

Le droit que la loi donne aux agents de la Compagnie de s'introduire dans les maisons des particuliers, *accompagnés d'un représentant de l'autorité* (maire, adjoint, commissaire de police), est déjà exorbitant ; mais ce sont de veritables violations de domicile que commettent, à chaque instant, ces agents, et nous ne pensons pas que de pareils abus puissent être plus longtemps tolérés.

Un nouveau fléau pour les vignobles est signalé dans le département de la Gironde. Au phylloxera est venu se joindre un nouveau coléoptère de la famille des bostrichiles et qui cause un préjudice réel à la vigne.

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse :*

M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction se sont transportés, samedi soir, à Blagnac, pour informer au sujet d'un double crime qui n'a pas produit heureusement toutes les conséquences qu'il pouvait entraîner.

Dans la soirée de vendredi, vers onze heures et demie, un malfaiteur s'est introduit par un soupirail, dans une cave sise au-dessous d'un magasin d'épicerie, appartenant à la dame Arqué, et non loin de l'église de Blagnac.

Arrivé là, il a enlevé sans difficulté une trappe ménagée dans le plancher et a pénétré ainsi dans le magasin. Il a soustrait une somme de 800 francs en or, déposés dans un pot de grès, placé sur un rayon élevé. Puis, pour déguiser le vol, ou pour satisfaire un sentiment de vengeance, il a préparé un incendie. Il a rassemblé, sur le plancher, auprès des futailles remplies d'huiles ou de liquides alcooliques, quelques fagots de sarments qu'il a arrosés, ainsi que les futailles, avec du pétrole. En même temps, il a laissé ouvert le robinet d'une barrique de pétrole d'une capacité de plus de deux hectolitres. Enfin, il a placé au milieu des fagots une bougie allumée.

Ce second crime, si bien combiné, a été déjoué par une circonstance providentielle. A ce moment même, un voisin, le sieur Meillora, se trouvait dans une salle derrière le magasin. Par une fenêtre à hauteur d'homme il a aperçu la lumière, il s'est approché et a entendu le liquide couler par le robinet. Il a aussitôt appelé les propriétaires du magasin. Puis, contournant la maison, il s'est porté dans la rue parallèle, sur le devant. Il a rencontré là deux autres habitants dont l'un venait de voir, à sa grande surprise, un homme sortir du soupirail devant lui et s'enfuir à toutes jambes. Le magasin a été immédiatement ouvert et on a pu enlever la bougie du milieu des fagots avant qu'elle eût communiqué le feu ; le plancher était déjà inondé de pétrole. Quelques minutes de plus, quelques secondes peut-être, et la maison dans laquelle de nombreuses personnes étaient couchées devenait la proie des flammes, et peut-être le foyer d'un énorme incendie dans un quartier composé de vieilles masures. L'information se continue avec activité.

Les troupes dramatiques ou lyriques qui, chaque année, parcourent la province, commencent d'être annoncées.

La troupe du joyeux Berthelier va se mettre en route.

Il se propose de faire un vrai tour de France avec Mlle Rosina Raganide, de la Renaissance ; Marie Geslin, des Variétés ; Mme Maës, de l'Ambigu ;

MM. Victor, des Bouffes; Libert, de l'Ambigu, et Noirot, des Variétés.

Le fonds du spectacle unique que Bertholier se propose de donner partout se compose du *Testament de M. de Crac*, musique de Lecoq, et de l'*Ile de Tulipatan*, musique d'Offenbach, avec intermèdes: le *Bois du Vésinet*, les *Giboulées*, les *Portraits*, etc., etc.

M. Berthelier doit venir donner une représentation à Agen. — Espérons qu'ils viendront aussi se faire applaudir à Cahors.

Jeudi dernier, vers trois heures du soir, un violent orage s'abattait sur le vallon de Millau (Aveyron). Aux coups de tonnerre bientôt succéda une forte grêle dont l'épaisse couche ne tarda pas à couvrir le sol. On a ramassé des grêlons qui pesaient jusqu'à dix grammes. Partout où elle est tombée elle a produit de graves dégâts, ravageant les jardins, effeuillant et brisant les branches des arbres et les pousses de la vigne. Heureusement pour nous le mal a été local.

Voici un moyen qui peut être utile aux amateurs, pour la destruction des fourmis qui infestent quelquefois les serres. Il suffit de laisser une brosse en chiendent, mouillée, le dos contre terre, à la place où viennent les fourmis. Celles-ci ne tardent pas à envahir la brosse où elles sont attirées par un peu de matière sucrée. C'est par centaines qu'elles viennent s'y rassembler. Il suffit dès lors pour les détruire de secouer la brosse sur un sceau d'eau. On peut renouveler la noyade d'heure en heure, jusqu'à la destruction de toute la gent fourmilière. C'est simple et pratique et de nature à intéresser nos lecteurs.

L'auxiliaire favori de la lavandière, mais l'ennemi déclaré du linge, c'est le sel de soude (carbonate de soude cristallisé). Mais le sel de soude, qui jouit d'un haut pouvoir détersif, a le défaut de ronger et détruire le linge quand on n'a pas la précaution d'enlever de celui-ci les dernières traces d'alcali. Même malgré ces soins, le linge finit bien vite par se déchirer au moindre effort, sur tout celui qui a été confié à des blanchisseuses de métier.

Une nouvelle méthode de lessivage, généralisée en Allemagne, commence à se répandre en Belgique. Voici en quoi elle consiste :

Deux livres de savon sont délayées dans vingt-cinq litres d'eau aussi chaude que peut le supporter la main. On y ajoute ensuite une cuillerée d'essence de térébentine et trois cuillerées d'ammoniaque liquide. On brasse le mélange à l'aide d'un petit balai, et l'on y trempe ensuite le linge pendant deux à trois heures, en ayant soin de couvrir le baquet aussi hermétiquement que possible. Le linge est ensuite lavé à l'ordinaire, puis rincé à l'eau tiède et enfin passé « *au bleu*, » s'il y a lieu. La lessive peut servir une seconde fois; seulement, il faut la faire réchauffer et y ajouter de nouveau une demi-cuillerée d'essence de térébentine et une d'ammoniaque. Ce procédé présente une économie de temps, de travail et de combustible. Le linge ne souffre presque pas, parce qu'il ne faut guère le frotter, et il est d'une propreté et d'une blancheur irréprochables. Malgré son action, l'ammoniaque ne ronge pas le linge, puisqu'elle s'évapore immédiatement, et, quant à la térébentine, son odeur disparaît complètement par le séchage.

Un phénomène rare et curieux arrivera le 7 août prochain : la merveilleuse planète de Saturne s'approchera de la lune, si près qu'elle finira par la toucher et même par passer derrière et ressortir de l'autre côté. L'immersion ou contact de l'anneau de Saturne avec la lune arrivera à 5 h. 22 minutes du matin; et la sortie aura lieu à 6 heures 11 minutes du matin. Le spectacle serait du plus haut intérêt s'il arrivait pendant la nuit; malheureusement, le 7 août, le soleil se lève à 4 heures 43 minutes, et il fera plein jour quand cette rare occultation arrivera. Mais, en examinant dès la veille la position de Saturne relativement à la lune, on pourra facilement observer le phénomène dans une lunette astronomique même de faible puissance, et se rendre compte de cette magnifique conjonction de la plus belle planète de notre système avec notre satellite. Ce sera deux jours après la pleine lune, et la lune se couchera ce jour-là à 6 heures 45 minutes le matin.

Un très étrange évènement s'est produit hier au petit village d'Yerres, près Paris :

Deux aéronautes, MM. Sivaut et Chaussé, venaient d'y surveiller le gonflement de leur ballon, le *Français*, et se préparaient à monter dans la nacelle, lorsque tout à coup s'élança dans le cercle des travailleurs un énorme chien de berger, l'œil sanglant, l'écume à la bouche, manifestement enragé. Tout le monde jeta un cri de terreur ; mais le chien, sans mordre personne, s'élança d'un bond dans la nacelle, et là, rigidement campé sur ses pattes, resta immobile et effrayant. « — Coupez la corde, cria M. Chaussé. » Un jardinier du nom de Payeu, qui était là, obéit, et le ballon s'éleva d'un saut à une hauteur énorme. Cinq minutes après, il avait disparu avec son terrible voyageur, et l'on ne sait pas encore ce qu'il est devenu.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 24 juin 1876.

Naissances.

Bonnafous, Emile, rue Fondue-Basse.

Aladel, Elise-Lucie, boulevard Nord.

Lemonnier, Charles-Emile, Caserne d'infanterie.

Rossignol, Jeanne-Marguerite, rue St-James.

Lafage, Thérèse, rue Baudus.

Mariages.

Mousset, Iréné et Alazard, Marie-Antoinette.

Décès.

Balestié, Pierre, cultivateur, 75 ans, quai Regourd.

Boulzaguet, Jean-Pierre, boucher, 15 ans, rue de la Préfecture.

Couderc, Marie, veuve Mention, 82 ans, rue Namphase.

Dussan, Marie-Anna, veuve Vayssières, 88 ans, faubourg Labarre.

Cournière, Victor, journalier, 27 ans, célibataire, (Hospice).

CALENDRIER DU LOT. — *Juin.*

JUIN	JOURS	FOIRES.
25	Diman.	
26	Lundi.	Aujols, Lacapelle-Marival, Caniac Gignac, Concorès.
27	Mardi.	Cazals, Puybrun.
28	Mercr.	Soturac.
29	Jeudi.	Grézels, Floirac.
30	Vend.	Promilhanes, Gourdon, Gramat.
1	Samedi	Cahors.

Lunaisons du mois de Juin.

P. L. le 7, à 0 h. 46 du matin.
D. Q. le 15, à 3 h. 24 du matin.
N. L. le 21, à 10 h. 26 du soir.
P. Q. le 28, à 0 h. 23 du soir.

Les jours croissent de 20 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 23 juin.

La politique étrangère a repris aujourd'hui le dessus sur les préoccupations intérieures. Les informations de Serbie sont assez inquiétantes, et il y a lieu de craindre que le parti d'action n'engage ce malheureux petit pays dans des aventures dont nul ne saurait prévoir l'issue.

L'attitude résolue prise par l'Angleterre et l'impossibilité morale où se trouverait la Russie d'abandonner les Serbes rendent la situation particulièrement grave. On assure que le gouvernement de Belgrade est parvenu à réaliser un emprunt de vingt millions.

On parle aussi d'agitations à Constantinople et sur d'autres points de la Turquie. Peut-être y a-t-il exagération dans les récits publiés à cet égard par les journaux anglais et allemands ; mais la nouvelle est vraie au fond. Il se confirme que des arrestations d'officiers ont eu lieu dans la capitale de la Turquie.

La commission nommée au Sénat pour examiner le projet Waddington sur la collation des grades, s'est constituée aujourd'hui. Elle a élu M. Kolb Bernard, président, et M. Fournier, secrétaire. Après l'exposé des opinions émises dans les divers bureaux, elle s'est ajournée *sine die*, ce qui a produit dans l'autre Chambre une certaine impression, par ce qu'on y a vu l'indice d'un ajournement probable du débat.

On dément le bruit que la commission du budget ait l'intention de supprimer les crédits pour la ration de café distribuée à toutes les troupes ainsi que le supplément de solde alloué aux officiers de la garnison de Paris.

Dans une conversation tenue hier avec quelques députés, M. Gambetta s'est prononcé pour la prorogation au 10 juillet, en faisant observer que, sans cela, la discussion du budget ne serait pas terminée avant la fin d'août. Il a, du reste, engagé les divers rapporteur à déposer leurs rapports avant la prorogation. On croit que le gouvernement est favorable à la prorogation, mais qu'il ne prendra aucune initiative à cet égard.

La question de la nomination des maires ne semble pas non plus à la veille d'être résolue. Si nos renseignements sont exacts, plusieurs membres du cabinet, parmi lesquels M. Dufaure, continueraient de penser que le gouvernement doit rester investi de la faculté de nommer tous les maires à la seule condition de les prendre dans le sein des conseils municipaux. C'est aussi l'avis de M. Thiers, mais on ignore s'il le défendra à la tribune.

Aujourd'hui, à la Chambre, M. Laroche-Joubert a demandé à interpeller le gouvernement sur ce qu'il compte faire dans l'intérêt du plus grand nombre, en faisant observer que la République a beaucoup promis et n'a rien fait pour les travailleurs.

M. Dufaure répond, au nom du cabinet, qu'une grande commission de l'Assemblée s'est déjà occupée de cette question, mais que c'est au pays a être lui-même l'artisan de sa prospérité, et que tout ce qu'on peut demander au gouvernement, c'est de lui assurer la liberté et la sécurité sous un régime que le pays doit considérer comme définitif.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies à gauche.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service spécial du Journal*).

Versailles, 23 soir.

M. Houssard a présenté au Sénat une proposition de loi ayant pour but de faire indemniser les imprimeurs et libraires dépossédés de leurs brevets en vertu du décret du 10 septembre 1870.

Versailles, 23 soir.

La commission du budget ayant maintenu diverses suppressions dans le budget des cultes. M. Bardoux n'a pas voulu se charger du rapport sur les cultes. Cette tâche est échue au docteur Cornil.

Bourse de Paris

Cours du 24 Juin.

Rente 3 p. %..... 68.25
— 4 1/2 p. %..... 98.90
— 5 p. %..... 105.90

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 23 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.750 »	3.650 »
Crédit foncier.....	707 50	712 50
Orléans-Actions ...	1.010 »	1.010 »
Orléans-Obligations.	327 »	327 »
Suez.....	692 50	695 »
Italien 5 %.....	73 50	73 90

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*. M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Aussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

24 juin 1876. (12)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE TROISIÈME.

(*Suite.*)

Ainsi dans cette première rencontre d'Ottorino et de Béatrix, après tant de temps passé sans se voir, la réserve de l'un, la grâce de l'autre contribuèrent sans doute à accroître cette amitié fraternelle qu'ils s'étaient conservée et à jeter dans leurs cœurs la germe d'une affection plus solide.

Une trompette annonça que le jugement de Dieu allait commencer ; le ménestrel cessa de chanter et chacun courut aux fenêtres. Le comte del Balzo vint rejoindre sa fille qui resta entre Ottorino et lui.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

CHAPITRE QUATRIÈME.

A l'extrémité de la façade du palais archiépiscopal, du côté de la montagne sur le penchant de laquelle est bâti le village, s'élevait une galerie ; c'était là que se plaidaient les causes et que se rendaient les sentences. Tous les regards étaient fixés sur cette galerie où peu de temps après l'on vit apparaître trois personnes.

— Quelles sont ces personnes ? demanda Béatrix.

— Celui qui est au milieu, assis, — répondit le comte — c'est le juge ; des deux autres qui sont debout, l'un, celui qui est à droite du juge avec une masse d'argent à la main, c'est l'avocat du monastère, l'autre tu le connais, c'est Garbagnate, l'avocat des Limontains.

La trompette résonna de nouveau, et tous firent silence. Alors l'avocat du monastère dit au juge d'une voix forte et intelligible pour tous :

— Affirmez-vous que vous siégez ici en qualité d'officier de l'illustre et magnifique seigneur Cressone Crivello pour juger le différend qui s'est élevé entre le monastère de St-Ambroise et les hommes de Limonta ?

— Je l'affirme, — répondit solennellement le juge.

Le premier continua : — Les Limontains dépendent du monastère de St-Ambroise comme serfs de haute lige.

Garbagnate répondit : — J'oppose à cette demande la prescription centenaire.

Le juge prit la parole et dit :

— Les deux parties ont offert des témoins prêts à jurer ; ne voulant pas donner lieu à un parjure, nous avons décidé, en notre qualité d'officier archiépiscopal et royal, qu'on aurait recours au jugement de Dieu par combat avec bâton et bouclier.

Et se tournant vers les deux avocats, il leur demanda s'ils avaient présenté comme champions, Ramengo de Casale pour le monastère et Lupo de Limonta pour ses compatriotes.

Ils répondirent affirmativement.

— Sois attentive maintenant, — dit le comte à sa fille.

Les deux avocats prirent chacun en main un bâton gros et noueux, et ils les échangèrent en signe que le duel était accepté. Les champions firent alors leur entrée. Une salve d'applaudissements les salua, et après avoir rempli quelques formalités qu'il serait trop long de décrire, ils jurèrent tous deux de se présenter à cette épreuve sans se fier à la puissance d'aucune herbe, d'aucun sortilége ou d'aucun maléfice, et sans espérer d'autre secours que celui du Seigneur, de la Vierge et de St-Georges, le vaillant cavalier.

Ils se rendirent ensuite dans la lice.

Pendant qu'ils descendaient les escaliers intérieurs du palais, un grand bruit s'éleva. C'étaient les spectateurs les plus éloignés qui voulaient se rapprocher, et une lutte s'était élevée entre eux et ceux qui ne voulaient pas abandonner leur bonne position.

— Sans l'interdit — dit alors le comte à Ottorino — on dirait maintenant la messe, et les deux adversaires y assisteraient agenouillés sur les degrés de l'autel ; on bénirait ensuite les bâtons et les boucliers. Je connais tout cela ; on le trouve dans les coutumes de l'Etat de Milan réunies par ordre du Podestat Brunagio Porca, coutumes que je sais par cœur, mais je veux voir comment ils vont s'arranger, le jugement de Dieu ne pouvant avoir lieu si les armes ne sont bénies.

— On m'a dit, — répliqua le jeune homme — que le curé se refuse opiniâtrement à le faire.

— Et il a raison, mille fois raison. Les canons de l'église sont explicites, il encourrait l'excommunication.

— Quant à cela, c'est son affaire et non la mienne, répondit Ottorino.

Les deux combattants arrivèrent sur la place, accompagnés du juge, de deux maîtres du camp et d'un trompette : sept ou huit lanciers leur ouvraient passage dans la foule.

Le juge prit des mains d'un page le bâton et le bouclier et les remit à Ramengo en prononçant à haute voix la formule consacrée. Il en fit de même pour Lupo.

Les combattants entrèrent dans l'arène ; le juge alla avec deux secrétaires s'asseoir sur une estrade, les témoins et les assistants se mirent à leur poste, et le duel allait commencer, quand quelques voix s'élevèrent.

— Il faut bénir les armes.

Le juge se leva : — Le curé, dit-il, refuse de les bénir.

Ce fut de toutes parts une tempête de huées, de cris, de sifflets.

— Le curé fait bien — criaient ceux du village et des hameaux voisins.

— Il faut l'y forcer, le brûler vif, — criaient les soldats et tous les gens favorables à l'antipape.

C'était une babylone, un véritable enfer.

Le juge s'aperçut que ceux qui tenaient pour la bénédiction des armes étaient plus nombreux et que la chose menaçait de devenir sérieuse.

(*A suivre*).

LE TOUR DU MONDE. — *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 807e livraison. (24 juin 1876). *Texte:* Voyage dans le Lazistan et l'Arménie. Texte et dessins inédits, par Th. Deyrolles. Quatorze dessins.

Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 186e livraison (24 juin 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — L'Afrique centrale, par Louis Rousselet. — La Petite Duchesse, par Mlle Zénaide Fleuriot. — La race féline. par Mme Henriette Loreau.

Dessins de Lix, Nymper, E. Bayard, Adrien Marie et Bocourt.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La dernière livraison parue de l'*Histoire de France* de Michelet édition populaire en livraisons illustrées publiée par la librairie Lacroix, nous fait assister à la terrible lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII, à l'humiliation du Pape par le roi de France.

C'est avec les couleurs les plus vives et avec une éloquence toute particulière que Michelet nous retrace le grandiose spectacle de ces deux puissances du moyen-âge qui ont entamé un combat sans autre issue que la destruction de l'un ou de l'autre. Nous comprenons pourquoi le Roi de France a triomphé, et grâce à quels auxiliaires obstinés dans leur entêtement, il a remporté la victoire.

Parmi toutes les pages admirables de cette histoire c'est là une des plus belles. Aussi le public fait-il à cette publication l'accueil qu'elle mérite et Michelet est aujourd'hui considéré comme notre grand historien national. En lisant son *Histoire de France*, on peut-être fier d'appartenir à la nation qui a une pareille histoire et qui possède un tel historien.

Sous les titres de *Origine et chute du second Empire* — *Le Gouvernement de la défense nationale* (collection in-18 à 3.50), la librairie Calman Lévy vient de mettre en vente deux volumes de M. Jules Simon, qui auront un grand retentissement. L'éminent et éloquent écrivain s'est placé au point de vue le plus élevé et le plus impartial pour apprécier les grands événements auxquels il a pris part. Cet ouvrage se recommande par la recherche de la vérité et la modération des jugements.

L'*Univers illustré* annonce la très prochaine publication d'une œuvre *inédite* de H. de Balzac, intitulée : LETTRES A LOUISE, et formant un petit roman plein de sentiment et d'esprit. Ce sera là un véritable événement littéraire.

Aucune de ces lettres n'a encore vu le jour. Elles n'en ont pas moins beaucoup de notoriété auprès des curieux et des lettrés. Après avoir passé dans l'*Univers illustré*, elles seront comprises dans la *Correspondance générale* de l'auteur de la *Comédie humaine*, qui paraîtra bientôt à la librairie Calmann Lévy.

J. KLEIN LES BORDS DU NECK-AR, Valse, nouvelle œuvre du maëstro populaire ! Nouveau succès ! ! Cette valse surpasse ses aînées par le charme et par la saveur de ses mélodies originales et distinguées. Pas un bal, pas une fête, pas de réunion sans qu'on entende ce petit chef-d'œuvre. Les trois premières éditions, tirées à 3,000 chacune, ont été épuisées en moins de trois semaines.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (17 JUIN 1876.

La vie scientifique et industrielle de Balapd, par M. Debray. — Muséum d'histoire naturelle de Paris, crurs de M. Claude Bernard. — La Patagonie. Voyage du docteur Berg. — Les nouveaux paratonnerres de la ville de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

*
* *

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (17 JUIN 1876).

Georges Sand, par M. M. A. — L'esprit scientifique et le sentiment littéraire dans les études grecques, par M. Maurice Croiset. — L'avènement d'Abd-ul-Azis, souvenirs de voyage, par M. Georges Perrot (de l'Institut). — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — La semaine polilique.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.*

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LA NATURE, *Revue des sciences.*

Sommaire : Pile au chlorure d'argent de M. Warence la rue : Alf. Niaudet. — Les crues du Nil et le Fayoum : P. Guy. — Le Tunnel du Saint-Gothard : Maxime Hélène. — Les éphémères (suite et fin) : Dr N. Joly. — Chronique. — Académie des sciences : Stanislas Meunier.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 Juin 1876.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853 :
1 lot de..... 100,000 fr.
1 lot de..... 50,000 fr.
1 lot de..... 20,000 fr
Obligations foncières 4 % de 1863,
1 lot de..... 100,000 fr.
1 lot de..... 50,000 fr.
8 lots de..... 5,000 fr.
10 lots de..... 1,000 fr.
Obligations communales 4 % de 1875.
1 lot de..... 100,000 fr.
1 lot de..... 30,000 fr.
4 lots de..... 10,000 fr.
10 lots de..... 3,000 fr.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(6e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, PARIS.

DIRECTEUR-PROPTIÉTAIRE CH. DUVAL, officier retraité.

Est indispendable aux Capitalistes et aux Rentiers.

Paraît chaque dimanche. — Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et départements 3 FR PAR AN

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'Abonné d'un An reçoit en Prime gratuite

Un beau Portefeuille Financier

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

La Nouvelle Bibliothèque classique. *Jouaust, éditeur.* — A côté de la *Collection des petits chefs-d'œuvre*, qui se publie concurremment avec le *Cabinet du bibliophile*, la *Petite Bibliothèque artistique*, destinée aux amateurs d'ouvrages à gravures et à laquelle viendra bientôt se joindre la *Bibliothèque fantaisiste*, l'éditeur Jouaust vient de commencer la publication de la *Nouvelle Bibliothèque classique*, qui contiendra tout ce qui mérite véritablement d'être lu dans les écrivains, du quinzième au dix-huitième siècle.

Les *Œuvres de Régnier*, *Grandeur et Décadence des Romains*, inaugurent cette nouvelle collection. Ce sont deux volumes qui, par l'élégance typographique, la beauté du papier, la correction et la fidélité du texte, méritent et obtiendront l'approbation des bibliophiles. Imprimés dans le format in-16 elzévirten, avec les caractères elzéviriens que M. Jouaust a fait graver spécialement pour ses éditions, les volumes qui composeront la Bibliothèque classique pourront prendre place sur les rayons des bibliophiles, à côté des collections dont nous parlions plus haut. La bibliothèque classique par le prix peu élevé, de ses volumes, sera véritablement la Bibliothèque Charpentier des bibliophiles.

En vente : REGNIER, 1 vol. — MONTESQUI, *Grandeur et décadence des Romains*, 1 vol. — BOILEAU, tome I. — HAMILTON, *Mémoires de Grammont*, 1 vol.

Sous presse : BOILEAU, tome II. — *Satyre Ménippée*, 1 vol. — REGNARD, *Théâtre*, 2 vol. etc.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle.— Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anc. maisons de Fabrication, fondée en 1794 et continuée depuis 1849 par AMIET ancien Directeur de l'Ecole d'Horlogerie, membre de l'Acad. nationale A.N.C.

Rue St-Vincent, 46, **Besançon**, *seule ville française de production.* Envoi franco de prix cte et renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytou.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, **10** centimes. — La Série, **50** centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. **La Vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. **Œuvres illustrées**, 9 gros vol. in-8° jésus. 100 f.
MUSSET (Alfred de). **Œuvres complètes**, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
MICHAUD. **Biographie**, 45 volumes in-8°. 360 fr.
MARTIN (Henry). **Histoire de France**, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.
LAMARTINE. **Correspondance, Mémoires et Poésies**, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 vol. 600 fr.
20 francs par mois.
DURUY. **Histoire de France populaire et contemporaine**, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.
SEGUR (de). **Histoire universelle**, 7 vol. 37 fr. 50
DANGEAU. **Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV**, 19 vol. in-8°. 114 fr.
LUYNES (de). **Mémoires sur la cour de Louis XV**, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS !!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le *Réparateur* TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. *Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes*, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentioes plus délicates ; chacun se plaît à à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers. dans l'Hôtel même.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison vendant

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied et à la main

Au prix de **125** francs montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table 150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonnières (breveté s. g. d. g.). *Prix : 2 fr.*

Le Catalogue général est envoyé *franco* sur demande.

Engrais-Guanos Goulding

POUR TOUTES LES RÉCOLTES, MAIS SURTOUT POUR

LA VIGNE ET LE TABAC

Ces Engrais ont été employés depuis déjà bien des années, avec le plus rgand succès dans la Grande-Bretagne. C'est pourquoi en raison de leurs avantages sur les Guanos Péruviens, je me suis décidé de porter ces engrais à la connaissance des fermiers et agriculteurs du Lot, avec la certitude, j'ose l'espérer, qu'ils en reconnaîtront les bienfaits en les employant pour leurs récoltes.

Pour les commandes et renseignements s'adresser à M. SÉGUELA, horticulteur à Cahors, qui donnera des chantillons gratis à toute personne qui lui en fera la demande.

morbis — ante — fugit — scientiam

DRAGÉES du DOCTEUR DE B toniques, **Dépuratives**, au copahivate de fer et manganèse. **Guérison certaine sans injections** et **sans mercure** de toutes les **MALADIES SECRETES** des deux sexes, récentes ou anciennes, blennorrhagies, pertes blanches, **maladies de vessie**, de matrice, incontinence et rétention d'urine, rétrécissement, *maladies de la peau, dartres*, rhumatismes, goutte. Ces Dragées préservent des *accidents consécutifs*, et font, **seules**, disparaître les maladies résultant d'un vice du sang ou de l'âcreté des humeurs. Prix : 4 fr. Expedon franco. Paris, pharmacie Fontaine, pl. Petits-Pères, 9, et les *Pharmacies*.—On trouve mêmes phies : les **DRAGÉES** du docteur **ELIE, antinévralgiques** qui calment instantanément les **NEVRALGIES**, les **maladies nerveuses**, migraines, palpitations, hystérie, épilepsie. Prix : 5 fr.—**Remède nouveau!**

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

8e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE et DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondce étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

4 fr. par AN — 4 fr. par AN

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Flacon : 5 fr. — Flacon : 5 fr.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie

Paris CANDÈS Bd St-Denis, 29

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames.—Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 22, boulevart Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.